

Rapport moral année 2017–2018

Je déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire de la Charte du 6 juin 2018. En raison de la non atteinte du quorum, je déclare ouverte l'AG extraordinaire.

Adhérente de La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse depuis 2013, je ne saurais dire à quel point cette association m'a aidée à me construire et a nourri mon parcours. À travers les informations transmises, les outils juridiques, le partage d'expériences, j'ai réellement appris le métier d'auteur. J'ai pu y puiser un soutien incroyable. Le genre de soutien qu'on n'oublie pas.

Il m'est apparu naturel de rendre ce que l'on m'a donné. De poursuivre cette chaîne de solidarité entre auteurs, pour être toujours plus informés et plus forts ensemble.

La Charte est une association précieuse. Une association créée par les auteurs, pour les auteurs. En discutant avec Christian Grenier, premier président de l'association, j'ai réalisé combien la situation des auteurs était inchangée depuis 1975 au sujet des pourcentages inférieurs en jeunesse (les fameuses discussions à l'hôtel : « quoi, tu es à 10% en imaginaire ? Mais moi je suis à 6% » qui avaient déjà lieu à l'époque !), mais aussi combien certaines pratiques avaient évolué dans le bon sens, en transformant les mentalités. Les tarifs de la Charte, bien que n'étant qu'une préconisation, prend pour nous la forme d'un acquis social, acquis social qui irrigue les institutions et commence à se propager dans les autres secteurs du livre.

La Charte, c'est 43 années d'existence, c'est un lieu d'échanges, de conseils, d'entraide, de professionnalisation. 1400 adhérents, alors que la France compte en tout 6000 auteurs et illustrateurs jeunesse. C'est une représentativité exceptionnelle pour des professionnels si souvent isolés. La Charte, c'est une association vivante. Habitée. Portée par des auteurs eux-mêmes. C'est le reflet de tout le dynamisme de la littérature jeunesse en France, et de ses créateurs.

Cette année a été particulièrement intense. Carole Trébor et tout le conseil d'administration ont ouvert ces dernières années un grand chantier en mettant la question des pourcentages inférieurs en jeunesse au centre d'un véritable combat. Jamais la Charte n'avait été autant médiatisée. Toujours, l'association a su articuler une vocation culturelle, autour du rayonnement de la littérature jeunesse, à une action de défense des droits, et de protection les uns envers les autres.

L'année où j'ai pris la relève de Carole, a été une année exceptionnellement intense. Je dois admettre que je ne m'attendais à une telle densité de sujets et d'urgences. Mais à la Charte, on n'est jamais seuls : on est entourés par ses pairs, Nicolas, Sophie, Anne-Gaëlle, Guillaume, Aurélie, Carole, Camille, Sandrine, Marie C, Marie S, François, Anne-Fleur, Roland, Jean-Baptiste, Caroline, Valentine... Et bien entendu, Isabelle et Gaëlle !

Car il ne faut jamais oublier que la Charte, ce sont les auteurs et illustrateurs jeunesse qui la font vivre.

Les défis qui se sont ouverts à l'association étaient, et sont encore, nombreux : assurer la pérennité financière de la Charte, poursuivre son développement, faire face à la charge de travail de plus en plus importante et des bénévoles, et des salariés. Pour tous ces points, nous avons donc, en équipe et tous ensemble, réussi. Mais cette année, au-delà même de l'interne de l'association, c'est une année d'urgence absolue sur le plan des réformes sociales, à laquelle il faut faire face en plus de la gestion quotidienne des projets. Nous avons donc mis toutes nos énergies à tenter d'agir, de faire parler de la situation des auteurs et illustrateurs jeunesse, de tisser des ponts et des lignes directes avec le gouvernement et les institutions. Pour vous donner une idée, la Charte a été cette année pour moi un plein temps. J'ai dû mettre de côté l'écriture. C'est, il ne faut se le cacher, un grand sacrifice. Je sais exactement pourquoi je l'ai fait : la gravité de la situation n'est pas un drapeau d'alerte agité en vain. C'est une réalité. Lorsque l'on sait et que l'on voit ce qui arrive, on peut alors choisir d'agir. C'est ce que j'ai fait, comme les membres du CA. Parce que nous voulons qu'auteur reste un métier viable. Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que cette responsabilité ne peut pas être portée par si peu de personnes. Nous invitons donc tous les auteurs et illustrateurs jeunesse à en faire autant. Car c'est notre avenir à tous qui est en jeu.

Depuis sa création, la Charte a de multiples vocations, que l'on pourrait résumer en trois axes : le rayonnement de la littérature jeunesse, la professionnalisation des auteurs et illustrateurs, et la défense des droits des auteurs.

RAYONNEMENT DE LA LITTÉRATURE JEUNESSE

Nous le savons, la littérature jeunesse est sous-représentée dans les médias, mais aussi au sein des institutions. Nous avons poursuivi le travail de fond existant de longue date : le fameux voyage à Bologne continue et prend davantage d'ampleur, je laisserai Gaëlle en parler dans le rapport d'activité. Afin d'apporter à ce projet emblématique son équivalent pour les auteurs de l'écrit, nous avons lancé Emergences. Promouvoir une littérature contemporaine de qualité est au cœur des actions de La Charte, or des auteurs de talent ne seront pas publiés ou perdront

des années faute de visibilité. La Charte propose un programme novateur sur trois ans, un programme capable de découvrir ces talents.

Aussi, le Ministère de la culture a fait de l'éducation artistique et culturelle une priorité. La Charte, à travers le Centre National du Livre et le Ministère de la culture, veille à ce que les auteurs et illustrateurs jeunesse soient valorisés dans ce cadre. Au contact des jeunes lecteurs, allant de la maternelle à l'université, nous jouons un rôle essentiel dans l'éveil de la curiosité intellectuelle, l'acquisition d'une culture riche et diversifiée, ainsi que dans le développement de la sensibilité, de la créativité et de l'esprit critique.

Au-delà des actions à l'adresse des auteurs eux-mêmes, la Charte a développé de nombreux partenariats avec des médias, afin de faire davantage parler de la littérature jeunesse et de ses créateurs. Les tribunes avec Actualité, les liens tissés avec les booktubers et blogueurs, nos contributions au Salon du livre jeunesse de Montreuil, sont autant de briques supplémentaires à un édifice plus large.

Il est temps aussi, graaand temps, de refaire le site de la Charte. Le site et le répertoire sont la vitrine de l'association, mais aussi d'un certain nombre d'auteurs et illustrateurs jeunesse. Il se doit donc d'être non seulement opérationnel, mais moderne, pratique, accessible, et dans l'air du temps. Dans le même élan, l'association a accrue son activité sur les réseaux sociaux, Twitter et Instagram en tête. Une façon de faire rayonner les créations et les problématiques des adhérents, mais aussi de montrer davantage l'envers du décor et le quotidien de la Charte.

PROFESSIONNALISATION

La professionnalisation, est, je crois, la clef d'un certain nombre de problèmes rencontrés par les auteurs et illustrateurs jeunesse. Dénoncer les injustices est une chose, mais la seconde étape est de donner des informations et outils aux auteurs et illustrateurs afin de pouvoir exercer leur métier de façon éclairée. Nous le savons, nous arrivons dans ces métiers par des voies très variées. Cela nous rend vulnérables. Nous sommes, ne l'oublions pas, des individus face des entreprises, et cela nous place comme partie faible dans bon nombre de situations. Nous créons, oui, mais ce n'est pas pour autant que nous avons une formation en propriété intellectuelle, ou que nous sommes des comptables aguerris... Tout cela, nous devons l'apprendre, ou alors le déléguer. Proposer des outils et des formations est donc une priorité, surtout alors que surgissent de nombreux changements administratifs, qui vont nécessiter un accompagnement.

- La Charte donne des formations avec l'école du livre jeunesse de Montreuil en octobre prochain : *Comprendre le marché de l'édition jeunesse pour mieux se faire connaître* et *Démarches de créateurs : mode d'emploi*

- La Charte lance des Masterclass à l'adresse de ses adhérents, Masterclass gratuites et défrayées, en partenariat avec la Sofia et la Saif. Nous commençons par « Le contrat dont vous êtes le héros » dès septembre. Plus que jamais, les auteurs et illustrateurs ont besoin d'être informés de leurs droits fondamentaux.

- Aussi, un constat important de la particularité de nos métiers est la distance et le manque de temps. Faire des formations où l'on se voit, physiquement, est important, mais il l'est tout autant de mettre facilement à disposition des informations juridiques et sociales, de façon simple et moderne. Nous nourrissons donc un projet de portail en ligne de vidéos tutos, une sorte d'enseignement en ligne des démarches administratives liées à nos métiers. Ce projet m'obsède depuis un an, j'ai beaucoup insisté auprès du conseil d'administration... ce sera une entreprise colossale, qui pourrait tout à fait être un projet commun avec d'autres associations et syndicats d'auteurs, puisque de nombreuses questions se recourent.

- Aussi, la Charte doit se tourner vers l'avenir des nouvelles pratiques émergentes. Les agents littéraires ne sont plus si rares dans notre écosystème, et s'intéressent de plus en plus aux auteurs français. Nous avons donc tissé des liens avec le L'Alliance des agents littéraires français, une démarche inédite dans les associations et syndicats d'auteurs. Ces premiers échanges sont très prometteurs, et la Charte aidera les agents littéraires dans leur développement tout en veillant à ce que ces derniers respectent les droits des auteurs.

DÉFENSE DES DROITS DES AUTEURS

Sans conteste, cette année aura été une grande montée en puissance de la Charte sur la scène médiatique. Cela part d'un constat : nous avons peu de capacités de mobilisation physique, car nous sommes peu nombreux. En revanche, nous avons nos talents : écrire, dessiner, raconter... et beaucoup de créativité. Les vidéos en partenariat avec l'ADAGP, sous forme de faux reportage humoristique, auront sans aucun doute suscité de nombreuses réactions. À un moment donné, quand un sujet reste tabou, dans l'ombre, la seule solution reste la lumière. C'était admettre qu'auteurs et éditeurs, s'ils ont au demeurant des intérêts communs, ont aussi des intérêts divergents. Dans notre culture de la littérature jeunesse, entre mots tendres et infantilisation, il est parfois difficile de mettre au jour ce qui n'est rien d'autre qu'un rapport de force. C'est chose faite.

RÉMUNÉRATION

Concernant la rémunération des auteurs, les nombreuses discussions que La Charte avaient eu avec le SNE ces dernières années avaient conduit à quelques avancées chez des éditeurs à l'écoute, mais s'étaient globalement confrontées à un mur. Rien ne semblait pouvoir changer, et tout devait rester secret. Nous avons donc choisi de nous placer dans un bras de fer plus frontal avec le SNE.

La situation de Livre Paris a cristallisé de nombreuses tensions, mais aussi une résolution pleine d'espoirs. Durant cinq jours, les réseaux sociaux s'embrasaient autour de la question de la rémunération des auteurs à Livre Paris. Un mouvement est né, lancé par la Charte et le SNAC BD, porté par les youtubeurs et les lecteurs : #PayeTonAuteur

Jusqu'à aujourd'hui, Livre Paris, « le plus grand événement du Livre en France », salon du SNE (Syndicat national de l'édition), syndicat composé donc de plus de 600 éditeurs, refusait de rémunérer les auteurs pour les plateaux, rencontres, interventions. Pendant deux semaines, La Charte a tenté en vain d'obtenir des réponses satisfaisantes. Dans cette attente, de nombreux auteurs jeunesse ont refusé de participer à ces animations. L'argument renvoyé aux auteurs était qu'ils venaient y faire leur « promotion ». Ce terme de « promotion » est un glissement sémantique recouvrant en réalité ce qui relève de l'animation et de la médiation des auteurs dans la sphère sociale, au titre de leur savoir-faire créatif.

Le Centre national du livre a impulsé une réforme fondamentale pour les auteurs : les organisateurs de manifestations soutenues par le CNL doivent rémunérer les auteurs qui participent à des rencontres. La grille tarifaire vient justement de s'aligner sur les tarifs de la Charte.

La Charte a donc transmis au SNE son indignation qu'un événement aussi symbolique, médiatique, que Livre Paris puisse se permettre de refuser la rémunération des auteurs jeunesse, sous prétexte de leur donner de la « visibilité ». Un événement dont l'entrée, rappelons-le, est payante - 29 € le pass Grand Lecteur.

Dans une période où les auteurs vivent dans l'incertitude des réformes sociales à venir, où nous savons que leur rémunération d'à-valoir baisse, cela envoyait un signal déconcertant.

C'est alors qu'un combat absolument historique a commencé. Les auteurs jeunesse ont appelé au boycott, les auteurs de BD ont rejoint le mouvement, ainsi que d'autres organisations d'auteurs, notamment l'ATLF, la SGDL ou encore le SELF. Les lecteurs sont venus en renfort, découvrant de façon consternée la situation. #PayeTonAuteur est né. Les booktubers, notamment Bulledop, NiNe Gorman, Lili

bouquine, et bien d'autres encore, sont venus porter main forte aux associations et syndicat d'auteur, relayant massivement l'information, et prenant une position ferme et claire. ActuaLitté a suivi en continu ce phénomène hallucinant : la prise de conscience de l'opinion publique non seulement de la condition des auteurs, mais de l'humiliation qu'ils subissaient. La presse a rapidement pris le relais, suivant ce feuilleton hallucinant : la succession des communiqués flous de Livre Paris, les témoignages des auteurs lançant leur rémunération ou non rémunération sur la place publique, et la colère de tous ceux suivant le mouvement.

Ce que prouve #PayeTonAuteur, c'est que les auteurs sont bien des professionnels, qu'ils savent se fédérer, s'unir, et agir à leur façon. Jouer avec les mots avec les auteurs ? Très mauvaise idée. Nous avons donc conquis notre terrain pour nous battre : celui des réseaux sociaux, de la liberté d'expression et de la narration. Pour raconter ce que nous vivons. Dans la colère, mais sans jamais sombrer dans l'agressivité ou la haine : avec l'humour comme arme.

Ensemble, auteurs jeunesse et auteurs BD ont décidé qu'ils refusaient de continuer de vivre ces injustices de façon individuelle. Qu'il fallait s'unir, ne jamais laisser ses collègues non rémunérés sur le bord du chemin. Réclamer respect, considération. Le faire d'une seule voix.

Le mercredi 7 mars 2018, Livre Paris annonce publiquement rémunérer tous les auteurs. La joie est immense.

Les relations avec le Syndicat National de l'Édition se sont, on peut le dire, améliorées. La Charte a fait comprendre que les auteurs et illustrateurs jeunesse ont une voix, une voix qui portera aussi haut et aussi fort qu'il le faut, chaque fois que nous serons méprisés ou mis de côté.

ÉTUDE SECTEUR JEUNESSE

En décembre dernier, la Charte a rencontré Françoise Nyssen, Ministre de la culture, au sujet des réformes sociales mais plus globalement de la situation de précarisation grandissante des auteurs et illustrateurs jeunesse. La Ministre s'est engagée à ce que soit réalisé une étude sur le partage de la valeur de la filière jeunesse, en mettant autour de la table tous les acteurs de la chaîne du livre : éditeurs, libraires, auteurs, etc. Cette étude est actuellement en cours, sous l'égide du Ministère de la culture. C'est une étape pour nous tous importante que cette question de rémunération soit prise en compte par les pouvoirs publics. C'est aussi une façon de mettre à plat la chaîne du livre dans son ensemble, de comprendre son fonctionnement et son emballement. Dans un contexte de surproduction sans précédent, il faut que la situation sociale des auteurs et illustrateurs jeunesse soit le problème de toutes et tous.

Parce que la littérature jeunesse est un milieu féminisé, le premier réflexe est de le penser épargné par le sexisme. Il n'en est rien. Les chiffres que nous découvrons sur les différences de rémunération entre auteurs et autrices jeunesse, le manque de représentation dans les prix littéraires, les femmes identifiées comme ayant moins accès aux bourses de création... tout cela a conduit La Charte à créer la Commission Égalité et Diversité. L'association a entrepris un vaste et long chantier : interroger les questions d'égalité au sein de la littérature jeunesse. Dans un premier temps, la Charte alerte sur la nécessité de faire un état des lieux. Droits d'auteur, revenus accessoires, invitations en salons, attribution de bourses, prix littéraires dotés... nos questions ont attiré l'attention du Ministère de la culture, qui nous aide donc à obtenir des données genrées sur l'étude de secteur sur la littérature jeunesse. Car oui, les femmes qui écrivent et illustrent sont des professionnelles de l'industrie culturelle.

SOCIAL - ETATS GÉNÉRAUX

En parallèle de ces questions de rémunération, qui sont fondamentales, nous nous sommes retrouvés cette année dans un compte à rebours sans précédent. L'échéance est le 1^{er} janvier 2019, puisqu'un certain nombre de réformes vont nous placer dans une situation d'extrême fragilité. Jamais on aura vu un bouleversement aussi profond de notre régime.

Il y a deux types de réformes :

- Les réformes qui concernent tous les actifs français, donc également les auteurs
- Les réformes qui concernent le régime des artistes auteurs

Pour les réformes qui vont toucher tous les Français, il y a eu la hausse de la CSG. Les auteurs n'ayant pas droit au chômage, aucune compensation n'était initialement prévue pour eux. Il a fallu que les associations et syndicats d'auteurs montent au créneau, soutenus par le ministère de la Culture. Une compensation a été promise, un décret est finalement passé récemment, mais il semblerait que rien ne garantisse la compensation pour les assujettis, et que techniquement, la mise en place soit très floue.

Le prélèvement à la source. Un calvaire pour les auteurs : revenus incertains et fluctuants, relevé des droits d'auteur une seule fois par an, situation sociale déjà extrêmement rude... très peu d'auteurs professionnels ont la trésorerie ou encore les moyens administratifs pour y faire face. Pourtant, nous ne serons pas prélevés « à la source », c'est-à-dire via nos éditeurs ou diffuseurs, mais directement ponctionnés sur nos comptes en banque.

Le régime des retraites, qui va dans le sens d'une uniformisation, et qui génère des inquiétudes légitimes. Si l'on s'en tient à une hypothèse d'alignement strict de l'ensemble des régimes pour tous les Français, cela entraînerait : soit une hausse importante des cotisations sur les revenus des auteurs, soit une diminution des droits à retraite des auteurs, les droits d'auteur n'étant pas assujettis aux cotisations employeur.

Pour les réformes spécifiques aux artistes auteurs : dès le 1er janvier 2019 sera mise en œuvre une cotisation retraite au premier euro pour tous les auteurs. Et les services de l'AGESSA et de la MDA seront migrés à l'ACOSS, caisse nationale des Urssaf. Cette fin de la différence entre affiliés et affiliés est un bouleversement : le seuil d'affiliation était quelque part un repère différenciant les auteurs ayant un autre métier à côté, des auteurs étant auteurs à plein temps. Aucune garantie n'a été apportée, à ce jour, que cette hausse des cotisations ouvrira de nouveaux droits pour tous.

Une circulaire fondamentale pour nous, la circulaire de 2011 sur les revenus artistiques, permet aux auteurs affiliés de voir la rémunération en droits d'auteur étendue pour un travail engageant leurs œuvres, notamment les lectures-rencontres. Cette circulaire étant basée sur le système actuel, elle va forcément devoir être revue. Les auteurs attendent que ce soit dans le sens d'un progrès et non d'une régression.

Face au silence assourdissant des pouvoirs publics, le Conseil Permanent des Ecrivains a lancé les Etats Généraux du Livre - tome 1 - statut social de l'auteur, auquel nous avons activement participé. La mobilisation sur les réseaux sociaux, avec #payetonauteur et #auteursencolère, a fait monter ce sujet en puissance dans la presse. Cette pression médiatique a eu des résultats. Avec le Conseil Permanent des Ecrivains, nous avons multiplié les rendez-vous avec le Ministère de la culture à ce sujet. La bonne nouvelle est le lancement d'une mission conjointe inspection générale des affaires sociales et inspection générale des affaires culturelles, afin de mesurer les impacts des différentes réformes. Nous avons également obtenu une réunion de concertation, attendue depuis 5 ans désormais, avec la Sécurité Sociale et le ministère de la Culture, le 21 juin prochain, afin non seulement d'obtenir des réponses à nos questions, mais surtout d'être pris en compte.

La mobilisation est loin d'être terminée. De cette réunion du 21 juin dépendra la suite. Il n'est pas à exclure qu'il faille se mobiliser comme jamais pour défendre nos spécificités face à une politique plus globale d'harmonisation, qui n'est en rien adaptée à nos métiers dépendant des particularités de l'édition.

Pour conclure, il me semble la Charte est à la croisée des chemins. 43 années d'un travail collectif de tous les auteurs. Cette association a montré plus d'une fois sa vitalité et son aspect novateur. Face aux bouleversements qui arrivent, il me semble que nous devons plus que jamais être unis avec ceux défendant les mêmes convictions. Être unis, mais dans notre identité, notre indépendance, et notre ton très spécifique. J'espère qu'à l'avenir, nous allons donc pouvoir continuer les actions communes avec les autres associations et syndicats d'auteurs, le SNAC BD, l'ATLF, la SGDL, le SELF, afin de faire front commun dans une période qui n'est guère rassurante.

CONCLUSION

Cela fait un an que je suis présidente de la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse. Il faudrait en faire vingt volumes pour raconter la densité de cette association et tout ce que nous voyons tous les jours. Comme l'a dit Pascal Ory, président du Conseil Permanent des Écrivains : « les Etats Généraux, c'est une libération de la parole. »

Les auteurs commencent tout juste à libérer la leur.

Je sais que je suis une drôle d'exception dans ce milieu, dont l'auteur professionnel est en moyenne un homme de 55 ans. Je vis de l'écriture depuis que j'ai 24 ans. Je suis entrepreneuse dans l'âme : une vingtaine d'ouvrages publiés, scénariste de cinéma, scénariste de mangas, scénariste de jeux vidéo. Je tiens une chaîne Youtube. Je suis représentée par un agent littéraire. Bref, la jeune auteure complètement dans son temps. Hybride, qui multiplie les métiers de l'écriture. Et si j'en suis, aujourd'hui, à autant m'investir sur ces questions, c'est bien qu'il y a là un très grave problème.

Si je mets tant d'énergie dans la lutte des droits des auteurs, alors que je devrais plutôt écrire, c'est parce que depuis un an, la lucidité sur ce qui arrive me brûle. La solidarité entre auteurs, et la solidarité de la chaîne du livre envers les auteurs, est indispensable. Il en va de la survie des artistes auteurs en France. Il en va de la survie des auteurs du livre, déjà plongés dans un abîme de contraintes et d'injonctions paradoxales.

Nous avons sans aucun doute atteint un point de rupture.

Nous pouvons encore avoir voix au chapitre.

Nous ne sommes ni salariés, ni indépendants. Assimilés salariés est sûrement la meilleure formule pour nous, celle qui existe déjà. Il faut la préserver, mais surtout la CONSOLIDER et la RENFORCER.

La question est : LA FRANCE SOUHAITE-T-ELLE DES AUTEURS PROFESSIONNELS ?

La France souhaite-elle voir sa création encadrée, soutenue ?

Car nous défendons un métier, même si c'est un métier atypique pour des raisons historiques et philosophiques.

C'est une question d'humanisme, de responsabilité civile.

C'est aussi une question de vitalité économique : ne pas laisser s'effondrer une telle source de création.

Alors, la mobilisation continue avec #AuteursEnColère et #PayeTonAuteur.

Une mobilisation qui s'écrira, se dessinera.

Des voix qui doivent porter.

C'est un tome commun que les associations et syndicats commencent à écrire.